



PARENTS EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ OU AU COMPORTEMENT INTERPELLANT : QUE FAIRE ?

Un parent se présente dans votre milieu d'accueil avec une attitude laissant présager un état d'ébriété ou de trouble psychique/physique. Que faire lorsqu'un doute plane sur son aptitude à reprendre son enfant dans des conditions de sécurité suffisantes ? Qu'en est-il de votre responsabilité ?

L'article 1384 du Code Civil stipule que l'on « est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.(...) La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père et mère, instituteurs et artisans, ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité ».

Mais il serait trop simple de penser qu'une fois l'enfant en présence de ses parents, la responsabilité des personnes qui en ont eu la garde s'arrête. En effet, en tant que professionnel de la petite enfance, le rôle d'un(e) accueillant(e) est avant tout de veiller au bien-être de celui dont il/elle a la garde. Il est donc, entre autre, de sa responsabilité de veiller à ce que la personne à qui elle confie l'enfant après la journée, même s'il s'agit de ses parents, soit en état de garantir une sécurité suffisante. Il s'agit de la **responsabilité partagée**.

S'il devait survenir un accident sur le retour alors que l'accueillant(e) pouvait, en toute bonne foi, constater qu'un danger était objectivement prévisible ou à tout le moins probable, sa responsabilité, au même titre que celle du parent défaillant, pourrait être engagée. Vous devez en effet vous prémunir d'être ensuite mis en cause pour un cas de non-assistance à personne en danger.

Le droit de la responsabilité n'a malheureusement pas

de formule magique qui permettrait d'appréhender toutes les situations. Il faut donc être, comme tout autre professionnel dans la même situation, suffisamment prudent et diligent pour apprécier l'attitude à adopter.

Si vous constatez que le danger potentiel existe, vous devrez alors trouver une solution alternative afin de garantir la sécurité de l'enfant, tout en respectant le rôle du parent.

Nous vous invitons prioritairement à reprendre dans le contrat d'accueil la liste des personnes autorisées à venir rechercher l'enfant et à les contacter. Cependant, si aucune n'est disponible ou que le parent témoigne de marques d'agressivité à votre égard ou à l'égard de l'enfant, vous devrez alors contacter la police qui jouera un rôle de médiateur ou de protection.

En fonction de la gravité de la situation vécue, nous vous invitons à interpeller votre Coordinateur(trice) accueil ou votre Agent conseil.

Stéphanie PERIN
Juriste à la Direction Juridique - ONE



Témoignage

Recueilli auprès d'une responsable d'un milieu d'accueil collectif

Ça s'est passé un vendredi avec le papa de deux enfants : un enfant qui était en crèche et l'autre en extrascolaire. J'étais dans mon bureau et c'est l'équipe qui est venue m'interpeller. Le papa est arrivé sur le coup de 16h pour venir rechercher ses enfants. Il a d'abord été rechercher son fils aîné à l'extrascolaire et est arrivé par après en section à la crèche. L'équipe trouvait qu'il avait un discours incohérent et qu'il sentait l'alcool. Donc elles sont venues vers moi pour me demander ce qu'il fallait faire parce qu'elles n'étaient pas du tout à l'aise avec l'idée de le laisser repartir, compte tenu de son état et de son comportement avec ses enfants. J'ai invité le papa à venir dans mon bureau en lui disant que j'avais besoin de lui parler. Entre-temps, j'ai aussi appelé la police en disant que j'étais confrontée à un papa qui était sous l'effet de l'alcool, occupé de rhabiller ses enfants et que je ne savais pas du tout comment il allait réagir mais que j'allais l'interpeller. Je n'avais jamais eu affaire au papa auparavant. Honnêtement, je ne savais pas trop comment l'aborder car je ne savais pas s'il allait être agressif, violent ou pas. Il sentait vraiment l'alcool et je lui ai dit que j'avais senti qu'il avait bu un verre et que j'avais sous ma responsabilité les enfants et que c'était difficile pour moi d'envisager qu'il puisse repartir avec ses enfants sous l'effet de l'alcool. Il ne m'a pas contredite. Il a acquiescé le fait qu'il avait bu un verre. J'ai essayé de ne pas être du tout dans le jugement par rapport à sa consommation. Je lui ai dit que s'il se passait quelque chose, ça serait sous ma responsabilité et que je ne pouvais pas le laisser repartir dans cet état. Il m'a dit que sa femme allait venir le rechercher. J'avais déjà essayé de la joindre entre le temps où il rhabillait son enfant et le fait que l'équipe m'interpelle. J'ai attendu que la maman arrive et quand elle est arrivée, je me suis rendue compte qu'elle avait aussi bu. Donc c'était très compliqué. J'étais un peu mal prise, ils sont repartis tous les deux avec les enfants et j'ai de nouveau sonné à la police, en disant « ...le papa m'avait dit que sa femme viendrait le chercher mais j'ai bien senti que la maman avait aussi bu un verre... ». Elle semblait moins atteinte que lui mais bon... La police est arrivée au moment où ils partaient et les a interpellés. Je n'ai pas eu de suite de leur interpellation. Les parents ne sont jamais revenus vers moi pour en reparler. La situation ne s'est jamais reproduite avec ce couple-là. Je m'attendais à ce qu'ils reviennent vers moi mécontents parce que j'avais appelé la police car il n'y avait que moi qui pouvais les appeler. Mais non, je pense qu'ils ont plutôt été intimidés et mal à l'aise. C'est comme ça que je l'ai perçu. J'ai eu des contacts avec la maman après et je n'ai jamais plus abordé le sujet avec elle...

Témoignage

Recueilli auprès d'une responsable d'un milieu d'accueil collectif

L'équipe de l'accueil extrascolaire est arrivée dans mon bureau, un peu en panique, en disant qu'il y avait un papa qui était vraiment sous l'effet de l'alcool et qu'il avait vraiment difficile à marcher. Il était vraiment fort atteint. Le papa avait une réputation comme pouvant être agressif. Je me suis demandée comment j'allais agir et je l'ai suivi dans le parking. Car entre-temps, il était déjà en partance vers sa voiture. Là, j'ai essayé de l'aborder et d'entamer la conversation. Je lui ai demandé comment il allait et ce qu'il se passait. J'ai pu confirmer le fait qu'il avait bu et je me suis dirigée vers la voiture et ai constaté qu'il y avait quelqu'un dans la voiture. J'ai interpellé cette personne en demandant qui allait conduire et elle m'a dit que c'était elle. Je me suis assurée que l'enfant soit bien attaché et que ce soit bien la dame qui reprenne le volant. Il n'y a jamais eu de discussion par la suite avec les parents.

Honnêtement, on est un peu impuissant. On ne sait vraiment jamais comment le parent va réagir. Je pense que j'ai de la chance qu'il ne se soit pas montré agressif parce que... à part me ramasser un coup de poing dans la figure, je ne sais pas comment j'aurais pu lui tenir tête. Ce que j'ai toujours essayé de faire c'est d'éviter d'être dans le jugement, d'aborder la personne pour évaluer son état et d'expliquer ma responsabilité envers les enfants. Je ne peux pas me permettre de les laisser partir dans des situations critiques comme celles-là. Les parents le comprennent car je mets leur enfant en priorité et j'essaie vraiment de ne pas du tout les juger par le fait qu'ils ont bu, mais que moi je ne peux pas laisser l'enfant partir comme ça...

